

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

4 juillet 2023

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **4 juillet 2023 à 8 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Étaient également présentes : la greffière, la directrice générale, la directrice générale adjointe par intérim et le coordonnateur – planification du territoire du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement (2023)-102-73 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du second projet de règlement
6. Règlement (2023)-117-3 modifiant le règlement (2009)-117 constituant un fonds de roulement - avis de motion et dépôt du projet de règlement
7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM23 07 400

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

4 juillet 2023

CM23 07 401 5. Règlement (2023)-102-73 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du second projet de règlement

La greffière mentionne que des modifications ont été apportées depuis l'adoption du projet du règlement qui consistent à corriger le titre d'un article et à modifier 2 articles afin d'exempter les zones FA, TF et VF de la disposition sur le calcul de la densité lorsqu'il y a une norme de densité brute au chapitre 11 du règlement.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le second projet de *Règlement (2023)-102-73 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 07 402 6. Règlement (2023)-117-3 modifiant le règlement (2009)-117 constituant un fonds de roulement - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt donne un avis de motion que le *Règlement (2023)-117-3 modifiant le règlement (2009)-117 constituant un fonds de roulement* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise à augmenter le fonds de roulement d'un montant de 2 000 000 \$ pris à même l'excédent de fonctionnement, pour qu'ainsi, le montant du fonds soit établi à 4 000 000 \$.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CM23 07 403 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière